



Communiqué de presse

Paris, le 17 Janvier 2022

Amundi lance « Fleurons des Territoires » son nouveau programme d'investissements pour soutenir le dynamisme économique des territoires

Amundi Private Equity Funds (Amundi PEF), filiale du leader européen de la gestion d'actifs, annonce le lancement de son nouveau programme d'investissements « Fleurons des Territoires ».

Ce programme vise à investir dans les entreprises non cotées de l'industrie, et des services leader dans leur domaine, PME et ETI* principalement françaises, pour les accompagner dans la relance en sortie de crise [en finançant leur croissance organique ou externe] et renforcer leurs fonds propres. Il s'agit également d'accompagner ces entreprises dans la consolidation sectorielle, la relocalisation de certaines capacités stratégiques de production et de les aider à accélérer les transitions digitales et environnementales nécessitant des investissements importants.

Ce programme propose aux entreprises des financements en capital flexible, c'est à dire constitués de titres de capital (actions) et de titres de quasi-capital (mezzanine). La mezzanine est constituée généralement d'obligations à haut rendement et de bons de souscription d'actions attachés permettant à ces instruments financiers de capter une part de la valeur créée. Ce type de financement très flexible et moins dilutif que le capital est donc particulièrement adapté aux entreprises familiales et entrepreneuriales pour lesquelles les familles et les entrepreneurs souhaitent conserver le contrôle actionnarial. Il vise à offrir à l'investisseur un couple rendement risque intermédiaire entre un fonds capital investissement classique et un fonds dette mezzanine.

Le programme « Fleurons des Territoires » participera à des opérations de capital-développement et de capital-transmission sur des PME et des ETI saines, ayant démontré de la robustesse dans leurs performances pré-covid, qui peuvent avoir souffert de la crise actuelle et de sa soudaineté, mais restent des sociétés pérennes avec une capacité de rebond et un leadership dans leur segment de marché. Les entreprises cibles devront répondre avoir de bonnes pratiques en matières environnementales, sociales et de gouvernance. Il vise des opérations d'investissement compris entre 10 et 50 millions d'euros.

Ce programme propose deux véhicules d'investissement à destination de la clientèle institutionnelle et des particuliers : « Amundi Fleurons des Territoires », un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) et « Amundi Fleurons ETI Capital Flexible », un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI). La période de souscription est ouverte jusqu'en décembre 2022 pour le FCPR et juin 2023 pour le FPCI.

A destination des clients particuliers, le FCPR Amundi Fleurons des Territoires est éligible au Compte Titre Ordinaire, au PEA-PME, au PER Compte-titres et en Assurance-Vie. Le FPCI Amundi Fleurons ETI Capital Flexible est accessible uniquement en nominatif administré pour une clientèle « avertie »¹ et pour la clientèle institutionnelle.

Le programme « Fleurons des Territoires » a par ailleurs obtenu le label « Relance », délivré par le gouvernement français, qui aide les épargnants à identifier aisément les placements et les fonds d'investissement qui s'inscrivent dans le dispositif prévu par le plan « France Relance ».

Stanislas Cuny, Directeur du Private Equity en direct chez Amundi, déclare : « Nous sommes ravis de lancer le programme « Fleurons des Territoires » pour permettre aux PME et ETI, qui sont les champions cachés de l'industrie et des services, de se renforcer et de se développer en sortie de crise. L'originalité de ce programme est qu'il propose aux entreprises une solution de financement flexible particulièrement adaptée à la relance tout en offrant à l'investisseur un couple rendement risque attractif ».

**PME et ETI : Petites et moyennes entreprises et Entreprises de taille intermédiaire*

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux², Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 800 professionnels dans plus de 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 800 milliards d'euros d'encours⁴.

Amundi Actifs Réels rassemble l'ensemble des expertises en immobilier, dette privée, private equity et infrastructures. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur les marchés privés, elle facilite l'accès des investisseurs institutionnels et des particuliers aux marchés privés. Avec près de 60 milliards d'euros sous gestion⁴ investis dans plus de 1 700 actifs dans 16 pays européens, cette plateforme s'appuie sur 220 professionnels répartis dans trois centres de gestion principaux à Paris, Londres et Milan.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com   

Contact Presse

Geetha Chandrasegaram
Tel : +33 1 76 37 02 73
geetha.chandrasegaram@amundi.com

¹ telle que définie dans le Règlement du FPCI

² Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2021 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2020

³ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Données Amundi au 30/09/2021

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.